



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Coast Guard

Garde côtière



OCEAN GUARDIAN II

Les 13 et 14 septembre 2005

Rapport d'évaluation

Canada 

Table des matières

Section 1 – L’introduction	Page 3
Section 2 – Les organismes participants	Page 4
Section 3 – Le scénario	Page 8
Section 4 – L’exercice <i>Ocean Guardian II</i>, Jour 1	Page 9
Section 4.1 Les observations du Jour 1	Page 10
Section 5 – L’exercice <i>Ocean Guardian II</i>, Jour 2	Page 12
Section 5.1 Les observations du Jour 2	Page 13
Section 6 - Les suggestions et les observations	Page 17
Section 6.1 La planification	Page 17
Section 6.2 Le scénario	Page 18
Section 6.3 La communication	Page 18
Section 6.4 Les médias	Page 19
Section 6.5 La flexibilité	Page 19
Section 6.6 Le centre d’opérations d’urgence	Page 19
Section 6.7 Les cellules de simulation	Page 20
Section 7 La conclusion	Page 21



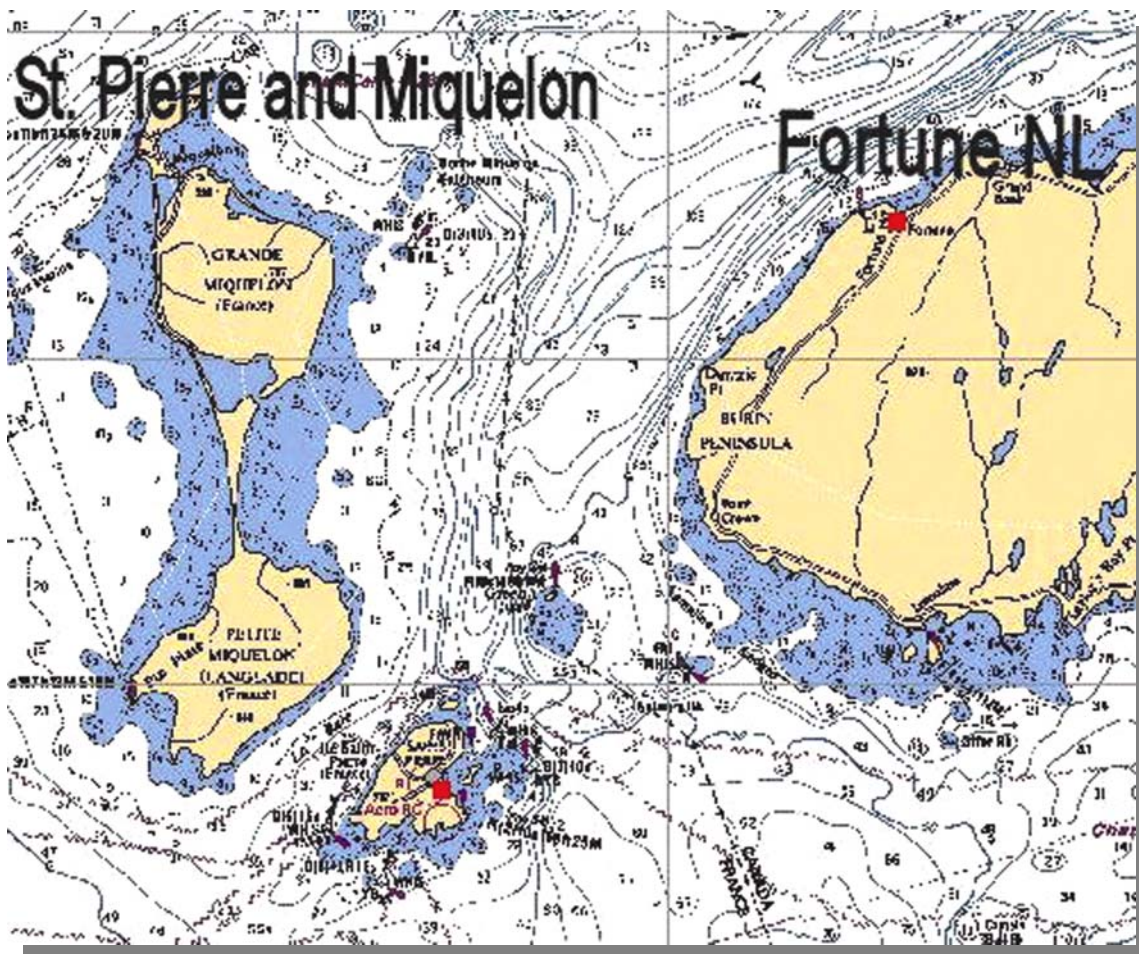
OCEAN GUARDIAN III



Section 1 – L'introduction

Ocean Guardian II était un exercice de sécurité et d'intervention maritimes mené sur la côte et dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador les 13 et 14 septembre 2005. Le but de l'exercice était d'évaluer les différents éléments d'une attaque terroriste en mer à bord d'un traversier de petite taille, ainsi que l'intervention mobilisée en conséquence. Dans ce rapport, on décrira les organismes qui ont participé à *Ocean Guardian II*, la planification de l'exercice, l'exécution de l'opération, ainsi qu'une évaluation et des recommandations pour intervenir lors de catastrophes éventuelles.

On a mené des interviews et fait des recommandations suite à l'exercice pour contribuer à un processus d'évaluation réussi. Le *Manuel national de recherche et sauvetage* a servi de référence, et les annexes des intervenants sont ci-incluses dans leur format original pour assurer une évaluation efficace.





OCEAN GUARDIAN III



Section 2 – Les organismes participants

Plusieurs organismes fédéraux, provinciaux et municipaux ont participé à *Ocean Guardian II*. Dans cette section, il s'agit d'identifier ces organismes et de décrire brièvement le mandat opérationnel de chacun.

La Garde côtière canadienne: La Garde côtière canadienne est un des deux organismes fédéraux qui ont géré l'exercice *Ocean Guardian II*. La Garde côtière canadienne est responsable d'intervenir dans toutes les catastrophes et urgences maritimes. Cet organisme est d'une importance primordiale à Terre-Neuve en raison de toute l'activité maritime. En raison de cette activité, la GCC s'engage à des opérations de recherche et du sauvetage tout au long de l'année.

La Gendarmerie royale du Canada: La Gendarmerie royale du Canada en poste à la province de Terre-Neuve-et-Labrador était un des deux organismes fédéraux qui ont géré cet exercice de coopération en sécurité maritime et en recherche et sauvetage. La GRC est le service de police national du Canada, et s'engage à promouvoir la sécurité des collectivités et à fonder des partenariats avec d'autres organismes de la région qui interviennent aux catastrophes. La GRC assure aussi les services policiers dans la région de Grand Bank, selon le *Provincial Police Service Agreement* (l'accord de services policiers avec la province).

Sécurité publique et Protection civile Canada, Gestion d'urgences et sécurité nationale: Sécurité publique et Protection civile Canada – Gestion des urgences et sécurité est l'organisme fédéral dont le mandat est la protection des Canadiens et le maintien de la sécurité. Cet organisme travaille en étroite collaboration avec les organismes de gestion des urgences provinciaux et municipaux pour offrir des cours de formation, comme des exercices et des ateliers de perfectionnement. SPPCC assure une représentation fédérale lors de toutes les opérations de préparation en cas de catastrophe.

La Garde côtière auxiliaire canadienne: La GCAC est un organisme sans but lucratif qui appuie la Garde côtière canadienne. L'organisation est composée des marins professionnels capables d'aider à des interventions lors des urgences en mer.

Le Ministère des Pêches et océans: MPO est le ministère fédéral responsable de la «gestion des océans et des ressources d'eau douce»¹¹ au Canada. MPO s'engage aussi à maintenir des relations avec les médias pour la Garde côtière canadienne, ce qui était son rôle lors de l'opération *Ocean Guardian II*.

¹ www.dfo-mpo.gc.ca



OCEAN GUARDIAN III



L'Agence des services frontaliers du Canada: L'ASFC est l'organisme fédéral responsable de faciliter le mouvement des personnes et des marchandises qui passent par les frontières canadiennes. Comme Terre-Neuve est un point d'entrée maritime au Canada, l'ASFC est présente dans plusieurs des ports de l'île. L'ASFC tient un bureau au quai de Fortune, et doit documenter les gens et les marchandises qui entrent de St-Pierre et vérifier l'admissibilité des gens et des biens.

Le Service canadien de renseignements de sécurité: Le SCRS est l'organisme fédéral qui est responsable d'analyser de l'information et d'en produire des renseignements. Il enquête aussi sur des menaces auprès du Gouvernement du Canada, et sur toute question qui pourrait menacer la sécurité nationale. Cette information est traitée par le Centre de l'évaluation des menaces.

Le Ministère de défense nationale: L'escadron 103 de Recherche et sauvetage du Ministère de la défense nationale, basé à Gander, a participé à l'opération *Ocean Guardian II*. Cet organisme est responsable des interventions de recherche et du sauvetage en collaboration avec la Garde côtière canadienne.

La 5^e patrouille des Rangers canadiens: Les Rangers canadiens sont un groupe auxiliaire qui appuie le militaire canadien. Les Rangers canadiens sont des réservistes à temps partiel qui garantissent une présence militaire dans des régions isolées et appuient des interventions lors de catastrophes.

Le Ministère de la Santé et des Services communautaires: C'est le ministère qui est responsable de gérer les affaires de santé à Terre-Neuve-et-Labrador. Il est composé de 14 conseils d'administration régionaux. Le ministère joue un rôle primordial dans le développement des programmes de santé et de services communautaires, et travaille en étroite collaboration avec les conseils régionaux afin de garantir un niveau supérieur de soins de santé dans la province.

Transports Canada: Transports Canada est le ministère responsable de gérer les réseaux de transport du Canada. Transports Canada travaille à «établir et à administrer des politiques, des règlements et des services pour le meilleur réseau de transport pour le Canada et les Canadiens».²

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada: Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada est le ministère fédéral qui est responsable de fournir des services à des autres ministères et organismes du gouvernement fédéral. Ce ministère s'occupe d'une vaste gamme d'activités, de l'achat d'uniformes militaires jusqu'aux fournitures de bureau. Dans *Ocean Guardian II*, ce ministère était responsable de l'installation et du maintien de l'internet.

² www.tc.gc.ca



OCEAN GUARDIAN III



La Commission scolaire Eastern: La commission scolaire Eastern est une des cinq commissions scolaires de la province, et comprend 125 écoles. La participation de la commission scolaire à *Ocean Guardian II* s'est faite en permettant à des élèves des écoles de Grand Bank et de Fortune de visiter le Centre des opérations d'urgence pour observer les activités.

Le Bureau de la sécurité nautique: Le Bureau de la sécurité nautique a participé pour promouvoir la sécurité maritime auprès des classes de 8^e à Terre-Neuve-et-Labrador.

Peninsula Health Care Corporation (Services de santé): Le *Peninsula Health Care Corporation* est responsable des services de santé de la péninsule Burin. Ce groupe s'occupe de la gestion et du maintien de tous les centres hospitaliers de cette région. Dans la région où l'opération a eu lieu, il est responsable du Centre hospitalier à Grand Bank, qui assure des services d'urgences médicales 24 heures sur 24, et qui dispose de quatre lits d'observation médicale.

La Croix Rouge canadienne: La Croix Rouge est une organisation internationale qui fournit de nombreux services en cas de catastrophes. À Terre-Neuve-et-Labrador, cet organisme travaille à contrat pour le Ministère des Ressources humaines et de l'Emploi. La Croix Rouge collabore avec des gouvernements «et d'autres organismes humanitaires pour subvenir aux besoins essentiels des sinistrés ... en cas de sinistre».³ La Croix Rouge a quatre bureaux à Terre-Neuve-et-Labrador, et a aidé à plusieurs reprises à fournir du secours lors des cas d'urgence.

L'Armée du Salut: L'Armée du Salut est une Église chrétienne internationale qui dessert 111 pays. Son message vient de la Bible; son ministre est fondé dans l'amour de dieu et les besoins fondamentaux de l'humanité. L'Armée du Salut a commencé son travail au Canada en 1882 comme un mouvement chrétien caractérisé par une conscience sociale aiguë. Avec plus de 120 ans d'expérience, l'Armée du Salut est le plus important fournisseur de services sociaux au Canada, en dehors des organismes gouvernementaux. Son mandat inclut des Services d'urgences et de sinistrés. En cas de catastrophe, que ce soit en fournissant de la nourriture, des vêtements, des services pastoraux, de l'assistance socio-psychologique ou du soutien moral, l'Armée du Salut s'engage à soutenir et à aider les gens dans le besoin.

L'organisation des mesures d'urgence de Terre-Neuve-et-Labrador : L'organisation des mesures d'urgence est l'organisme provincial responsable de l'intervention en cas de catastrophe à Terre-Neuve-et-Labrador. Cet organisme assure la coordination et la liaison entre les diverses agences pour fournir les ressources nécessaires lors d'une intervention.

³ www.redcross.ca



OCEAN GUARDIAN III



Le Ministère des Ressources humaines et de l'Emploi: Le ministère des Ressources humaines et de l'Emploi est responsable de fournir des services sociaux d'urgence quand les individus, les familles et/ou des collectivités n'ont pas les moyens d'intervenir de façon efficace et/ou quand le gouvernement provincial doit intervenir pour garantir la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens.

Le mandat de ce ministère inclut la provision de nourriture, de vêtements et d'hébergement, l'inscription et les demandes de renseignements des sinistrés et la garantie des services personnels. Ce ministère tient des accords formel et non-formel, incluant l'accès au personnel du ministère, avec des organismes non-gouvernementaux, tels la Croix Rouge et l'Armée du Salut.

St-Pierre-et-Miquelon: St-Pierre-et-Miquelon sont des îles françaises qui se trouvent à 5 kilomètres de la côte sud de l'île de Terre-Neuve. Des autorités de la collectivité, ainsi que les Affaires maritimes et les Gendarmes, ont participé à cet exercice.

Les municipalités de Fortune et de Grand Bank: Fortune est une communauté à approximativement quatre heures de route de la capitale provinciale, St-Jean. Elle se trouve sur la côte sud-est de Terre-Neuve. Fortune se trouve à approximativement 25 kilomètres de l'île de St-Pierre, et est le point de départ pour le traversier qui assure la liaison entre Terre-Neuve et St-Pierre.

Grand Bank, la communauté voisine de Fortune, a une plus grande population. Elle partage de nombreux services avec Fortune. Alors que la grande partie de l'exercice s'est déroulée à Fortune, le Centre des opérations d'urgences pour *Ocean Guardian II* s'est installé à la mairie de Grand Bank.

L'association de Terre Neuve et Labrador de recherche et sauvetage:

L'association de Terre Neuve et Labrador de recherche et sauvetage (L'ATLRS) est responsable pour les recherches par terre et les eaux de l'intérieur, sous la juridiction des agences policières locales. ATLRS comprend 27 équipes à travers la province, et elle est composée de plus de 1000 volontaires.





OCEAN GUARDIAN III



Section 3 – Le scénario

Ocean Guardian II était un exercice de sécurité maritime conçu pour évaluer la capacité des intervenants de St-Pierre et de Terre-Neuve-et-Labrador de coopérer et de gérer une urgence en mer à bord du traversier qui relie St-Pierre et Fortune. Le scénario de cet exercice fait appel au climat actuel de terrorisme international et de sécurité du transport. L'exercice était basé sur l'information que des membres d'une organisation terroriste se trouvaient à bord du traversier qui assure le lien entre Terre-Neuve et St-Pierre.

Cette organisation, appelée FABA, était dirigée par M. Jean-Marc Boulanger, un millionnaire français et un sympathisant islamique. M. Boulanger était propriétaire d'une compagnie de navigation à Argentic, Terre-Neuve, qui assurait le transport de cargaison de l'Europe de l'Est en Amérique du Nord via Terre-Neuve. Son organisation aurait été liée à de nombreux extrémistes radicaux et à la disparition d'uranium enrichi de Russie.



Des autorités internationales avaient suivi de près les activités des membres de FABA et, suite à l'arrestation de quatre membres de leur groupe au Mexique, avaient de bonnes raisons de soupçonner que le groupe planifiait une attaque utilisant un grand engin explosif. En même temps, *The Wall Street Journal* à New York a reçu une lettre suspecte dans laquelle on proférait des menaces d'une attaque terroriste contre Wall Street pendant les 12 mois suivants. Au cours de six mois, plusieurs autres organismes médiatiques américains ont reçu la même lettre. Des enquêteurs internationaux ont identifié FABA comme l'auteur des menaces, et ont décidé d'intervenir avant que l'organisation puisse mettre à exécution les attaques. Les enquêteurs ont appris que des membres de FABA seraient à bord du MV *Arethusa* le 13 septembre. On les soupçonnait d'être en possession d'armes automatiques et de l'uranium enrichi.



On a décidé de procéder à des arrestations à l'échelle internationale des membres de FABA le 13 septembre, ce qui comprendrait des arrestations et des opérations au Canada, en France et aux États-Unis. Les autorités canadiennes ont décidé d'arrêter les membres de FABA à bord du MV *Arethusa* pour éviter qu'ils s'échappent.

Lorsque les suspects se sont rendu compte qu'ils étaient sous surveillance, ils ont fait détoner un engin explosif à bord du traversier pour détourner l'attention des autorités. Suite à cet événement, la police, Recherche et sauvetage et des autorités des services de santé, parmi d'autres, devaient intervenir dans cette situation d'urgence.



OCEAN GUARDIAN III



Section 4 – L'exercice *Ocean Guardian II*, Jour 1

4.0 Général

L'exercice *Ocean Guardian II* a duré deux jours. Le 13 septembre devait être la date de la principale participation de la GRC, quand l'intervention viendrait seulement des autorités policières. On a établi l'horaire de sorte que l'intervention du 13 septembre soit celle qui se ferait dans les premières heures après une vraie explosion détonée par des terroristes. Pour des raisons de sécurité, le 14 septembre se déroulerait comme la suite des événements du jour avant, après l'intervention policière.

On a conçu l'exercice du jour 1 d'*Ocean Guardian II* comme un entraînement et évaluation des mesures anti-terroristes de la GRC. L'intervention prévue lors du scénario était que la GRC se préparait à prendre d'assaut le MV *Arethusa* quand les membres de FABA s'en sont rendu compte et ont fait détoner un explosif à bord du traversier.



Le capitaine de l'*Arethusa* a émis un signal de détresse, provoqué par le trou que l'explosion avait faite dans la coque du traversier. L'explosion a aussi fait des victimes. Les passagers se sont paniqués et, dans la confusion qui a suivi, quelques-uns ont sauté du traversier. Le capitaine a viré de bord, et a mis le cap sur *Fortune*, pour être aussi près de la côte que possible avant que le traversier ne coule. Ce manœuvre a laissé derrière les passagers et des radeaux de sauvetage dans les eaux. Après une courte distance, le moteur du traversier a calé et le traversier a commencé à couler.



Un deuxième scénario a eu lieu lors de la première journée, au sujet d'un appel téléphonique reçu par la GRC, où on a signalé que quelqu'un aurait posé un engin explosif dans une voiture au quai de l'État à *Fortune*. La GRC a mené un scénario propre à leur organisme cette première journée, qui traitait d'un individu soupçonné d'être terroriste et qui s'était réfugié dans une maison à *Fortune*, apparemment avec cinq otages. Il prétendait avoir des détonateurs pour faire exploser d'autres explosifs dans la communauté. Les cinq équipes dont la GRC voulait évaluer l'intervention étaient l'équipe d'intervention d'urgence, l'équipe de négociateurs, les unités d'enlèvement d'explosifs, les commandants d'intervention et les premiers intervenants du détachement. L'exercice a commencé le matin du 13 septembre alors que tous ces scénarios d'intervention se déroulaient.



OCEAN GUARDIAN III



4.1. Les observations du Jour 1

Pour toute menace à la sécurité nationale, la Gendarmerie royale du Canada est responsable d'intervenir et de mener une enquête dans l'activité criminelle possible. L'organisation de la première journée d'*Ocean Guardian II* était conçue de sorte que seulement la GRC mette en action sa participation à l'intervention. Cet horaire a permis une interruption, et l'intervention s'est faite en deux parties, l'exercice de recherche et du sauvetage ayant lieu lors de la deuxième journée. Ceci était important pour évaluer tous les mécanismes d'intervention que les participants jugeaient nécessaires. Plusieurs questions de sécurité se sont présentées, parmi lesquelles le risque de blessure élevé causé par la mauvaise visibilité à la fin de la journée. Cependant, tous les participants n'avaient pas bien compris l'importance de l'horaire établi. Lorsqu'on complique une situation déjà complexe en y ajoutant un nouveau facteur, il faut s'assurer que tout le monde comprend le processus pour éviter de la confusion. Une recommandation pour de futurs exercices aux scénarios complexes serait de tenir une séance d'orientation le jour avant l'exercice. Les participants feraient un premier essai ou discuteraient du déroulement de l'exercice pour s'assurer que tout le monde comprend ce qui arriverait et quand. Cette orientation était prévue pour *Ocean Guardian II*, mais n'a pas eu lieu finalement à cause d'une intervention de recherche et du sauvetage simultanée.



Bien que les événements de cet exercice aient eu lieu dans des secteurs sous la juridiction de Fortune lors de cet exercice, c'était Grand Bank qui a accueilli les organismes d'intervention. Plusieurs participants ont mis en doute la logique de cette décision. Si un tel scénario arrivait, Fortune serait le chef de file de l'intervention. Ce serait le cas, même si le centre des opérations d'urgences déménageait à Grand Bank à cause de situations précaires à Fortune. Un facteur qui a joué dans la décision d'accorder ce rôle à Grand Bank était l'infrastructure déjà en place pour cette opération. La communauté de Fortune se doutait aussi de ses capacités de jouer un si grand rôle à cet exercice. En fait, les deux collectivités semblaient incertaines du rôle qu'elles joueraient dans une telle situation d'urgence. Une recommandation pour de futurs exercices est que l'Organisation des interventions d'urgence fasse de la formation avec les maires et les conseils des collectivités avant que l'exercice ait lieu pour qu'ils comprennent leurs rôles et responsabilités lors d'une urgence. En outre, les officiels municipaux devraient connaître à fond leur plan d'intervention avant le début d'un exercice. Bien que ceci prenne du temps, il ne pourrait que promouvoir l'efficacité et la réussite de l'exercice.

En général, la Gendarmerie Royale du Canada a bien réussi la gestion du Centre des opérations d'urgence (COU) lors de la première journée. Elle a tenu plusieurs séances d'information, et a distribué régulièrement de l'information aux autres organismes du COU. Il y avait une grande présence de la part de la GRC dans le COU, ce qui a augmenté le niveau de bruit et le nombre de personnes présentes. Toutefois, ce ne serait



OCEAN GUARDIAN III



pas un problème lors d'une vraie intervention, car la GRC ne se serait pas installée ainsi. Elle générerait son intervention plutôt d'un détachement local et de son propre Centre



d'opérations d'urgence à St-Jean, en liaison avec le COU. On a gardé la présence de la GRC au COU pour *Ocean Guardian II* pour des buts formateurs, pour que d'autres organismes et observateurs puissent étudier comment la GRC interviendrait dans des situations d'urgence. Pourtant, lors de futurs exercices, cela pourrait être utile et réaliste de faire installer la GRC dans une autre pièce ou un autre local du COU.

Seulement deux autres problèmes se sont présentés lors de la première journée d'*Ocean Guardian II*. Le premier était une question de sécurité autour du COU à Grand Bank. Il n'y avait pas de barrières de sécurité en place autour du COU. Quelques individus ont essayé de corriger cette erreur, mais d'autres membres du COU n'ont pas bien accepté ce geste. Lors de futurs exercices, il faudra que le COU assure la sécurité de ses installations pour éviter la présence importune des membres des médias ou des «curieux».

De plus, le scénario dans lequel la GRC intervenait seule a causé des problèmes par rapport aux médias. Les changements de dernière minute, faits pour ajouter davantage de réalisme au scénario, ont créé des problèmes, car ils ont précipité la participation des acteurs qui jouaient le rôle des membres des médias. Les médias ne devaient pas participer avant la deuxième journée de l'exercice. Les individus qui devaient jouer le rôle de journalistes et de membres des familles ne pouvaient pas participer pleinement à cause des changements de dernière minute. Ces actions ont semé la confusion pour d'autres participants, car ils ne savaient pas s'adapter à ces changements.





OCEAN GUARDIAN III



Section 5 – L'exercice *Ocean Guardian II*, Jour 2

5.0 Général

On a conçu les activités de la deuxième journée pour mettre en pratique l'intervention de Recherche et sauvetage lors d'une catastrophe en mer impliquant le traversier St-Pierre – Fortune. L'intervention de la deuxième journée devait commencer comme si les troupes tactiques de la GRC avaient déjà pris le contrôle du traversier et s'étaient assurées qu'il n'y avait pas de danger pour les autres intervenants. Transférer des passagers du MV *Arethusa*, faire inscrire les passagers et leur fournir les soins médicaux nécessaires étaient es activités prévues pour cette journée. Les intervenants devaient aussi repérer et repêcher tous les objets dans l'eau, notamment des cibles qui représentaient des morts et l'équipement de sauvetage de vie. Les intervenants étaient aussi responsables de localiser toutes les personnes à bord.



En ce qui a trait au traversier, on devait transférer les passagers au premier vaisseau sur les lieux, le patrouilleur français *Fulmar*. Ensuite on devait les amener au quai pour le triage et les soins médicaux. Après un examen médical, l'Agence des services frontaliers du Canada au quai d'État à Fortune s'occuperait d'identifier tous les passagers et leurs biens, avant que la Croix Rouge, installée au bureau des douanes, inscrive le nom et les coordonnées des passagers.





OCEAN GUARDIAN III



5.1 Observations, Jour 2



La deuxième journée d'*Ocean Guardian II* a commencé par le sauvetage des passagers du MV *Arethusa*. Des volontaires ont joué le rôle des passagers, dont les blessés et morts à bord du traversier provoqués par l'explosion étaient identifiés par le maquillage. On a évacué les passagers au patrouilleur français *Fulmar*, puis les a ramenés à *Fortune* à bord d'une embarcation de sauvetage et d'un vaisseau auxiliaire français *SNS12*, pour de

l'attention médicale. Bien que la situation à bord du MV *Arethusa* semble confuse quand les premiers intervenants sont arrivés, on a rapidement repris le contrôle et a pu compléter le transfert des passagers de la manière prévue. Cependant, pour de futurs exercices, il serait important de communiquer le plan d'évacuation aux passagers indemnes, ce qui pourrait diminuer la tension de la situation. Faire des annonces d'urgence aux passagers fait partie du protocole maritime et est la responsabilité du capitaine. On devrait toujours faire ces annonces comme partie du protocole suivi par des vaisseaux en détresse.

Les intervenants à bord du traversier devaient travailler avec une barrière linguistique; les participants de St-Pierre parlaient français et beaucoup de participants canadiens ne pouvaient pas les comprendre. Bien que les autorités St-Pierre aient fait comprendre pendant la planification de l'exercice qu'elles voulaient communiquer seulement en

anglais, on n'avait pas clairement communiqué ceci à l'équipage du *Fulmar*. Donc, pour de futurs exercices, il faut que quelqu'un qui sait parler français participe à l'exercice pour assurer de la communication efficace. On avait prévu des interventions linguistiques au cours de la planification d'*Ocean Guardian II*; mais elles ne se sont pas réalisées à cause d'une urgence maritime de Recherche et sauvetage.

La recherche elle-même effectuée par la GCC et des participants du 103^e Escadron de sauvetage s'est déroulé sans incidents majeurs. Ces deux organismes ont beaucoup d'expérience et sont très efficaces aux activités de recherche et du sauvetage. Ils ont accompli de façon très compétente la tâche de repêcher les cibles de recherche et du sauvetage dans tout le secteur.



Des problèmes de communication interne et externe ont créé des difficultés sur les lieux de l'urgence. On n'avait pas prévenu les représentants de la Croix Rouge et de l'ASFC de l'arrivée des sinistrés au quai d'État à *Fortune*. Les deux organismes attendaient, alors, qu'on leur téléphone pour se mettre en action.



OCEAN GUARDIAN III



La Croix Rouge canadienne est arrivée sur les lieux de bonne heure le matin du 14 septembre pour installer un bureau d'inscription pour les passagers et l'équipage qui débarqueraient du traversier. La Croix Rouge, qui travaille à contrat pour le Ministère des Ressources humaines et de l'Emploi, inscrit les noms et coordonnées de contact des sinistrés lors d'une urgence. Cette activité devait se faire au bureau des Douanes et de l'ASFC au quai d'État à Fortune. L'ASFC est responsable de la sécurité de certaines parties du quai et du contrôle de tous les individus dans leur secteur du quai et dans leur bâtiment. Cependant, alors que les observateurs officiels et d'autres intervenants sont arrivés sur le quai pour attendre le traversier et les sinistrés, personne de l'ASFC ne vérifiait l'identification des gens ni ne contrôlait l'accès au secteur. Ceci était dû à des problèmes de communication internes, ce qui a contrecarré la mise en action des procédures normales. De plus, personne de l'ASFC ne s'est présenté au quai pour contrôler l'entrée des gens et de leurs biens, comme exige la procédure officielle de l'ASFC. Ceci a semé le désordre chez les intervenants de la Croix Rouge et d'autres organismes, car ils attendaient la permission des agents de l'ASFC pour commencer le processus d'identification et d'inscription des victimes.

Une conséquence immédiate de ce désordre était qu'il n'y avait personne pour faire le contrôle officiel des passagers quand ils descendaient des embarcations. Donc, personne ne savait leur l'identité, et ils auraient pu bien quitter les lieux sans être identifiés. Dans une situation comme celle présentée dans cet exercice, un membre du groupe terroriste aurait pu s'éclipser des lieux et entrer au Canada sans être remarqué. De plus, la famille d'une victime qui se serait égarée des lieux sans avoir été identifiée par les autorités aurait connu beaucoup d'émoi. Les victimes qui souffrent du stress traumatique sévère et qui s'égarer sur le quai ou dans la communauté ajouteraient d'autres pressions au système d'intervention d'urgence déjà mis à l'épreuve.



Des questions de communication se sont présentées par rapport à la communication par radio parmi les participants. La fréquence désignée pour cet exercice était très occupée. Donc, le capitaine du Fulmar a changé de fréquence sans prévenir personne. Cette décision a affecté de façon négative les autres organismes participants qui se servaient de fréquences différentes. Les embarcations qui transportaient les passagers à port ne pouvaient pas, alors, communiquer de façon efficace.



OCEAN GUARDIAN III



Les intervenants en services de santé au point de réception des sinistrés ont éprouvé des difficultés à s'occuper du nombre de victimes qu'on a débarqué du Fulmar. Quelques membres du *Peninsula Health Care Corporation* ne pouvaient trouver les provisions qu'on aurait dû leur laisser au bureau des douanes. De plus, les travailleurs des services médicaux semblaient débordés par le nombre de victimes qu'on débarquait. À plusieurs reprises, des victimes avec des blessures sérieuses gisaient longtemps par terre sur le quai.

On a aussi laissé des victimes avec de graves blessures sur le plancher du bureau des douanes, alors qu'une foule s'assemblait autour d'eux. Le cas le plus dramatique était quand une cible de Recherche et sauvetage, qui représentait un mort, a été laissée sur le quai pendant à peu près 10 minutes, exposée aux regards de tous.



Il n'y avait pas non plus de moyens de sécurité à l'extérieur de l'AFSC. Tant de spectateurs s'étaient rassemblés près du bureau des douanes que ni les sapeurs-pompiers ni les ambulances ne pouvaient franchir facilement la foule. Lors d'une urgence, de telles foules entraveraient l'arrivée des ambulances, ce qui retarderait l'accès aux soins médicaux. Lors d'une vraie urgence, l'ASFC est responsable de maintenir la sécurité près du quai et de son stationnement, et d'en contrôler l'accès. Lors de futurs exercices, on devrait

mettre en pratique des dispositifs de sécurité pour contrôler la foule et les médias, pour pouvoir faciliter l'accès aux véhicules d'urgence. De plus, c'est la responsabilité des commandants d'incidents de demander de l'aide auprès de la GRC pour établir et maintenir la sécurité du secteur. Le but est d'éloigner autant que possible les véhicules et les individus qui ne font pas partie de l'intervention. De telles actions faciliteraient la réponse à l'urgence, sans autant d'intrusions des «curieux» et de la presse.

À part la réception des sinistrés, le centre des opérations d'urgence (COU) a poursuivi ses activités à Grand Bank lors de la deuxième journée. Le centre d'intérêt de l'exercice avait changé des activités policières à la recherche et au sauvetage maritimes. Un membre de la Garde côtière canadienne, le chef de file pendant la deuxième journée, a agi comme officier de liaison au COU avec le Centre secondaire de sauvetage maritime (CSSM). La transition de la GRC à la GCC s'est bien déroulée au début de la journée. Cependant, le représentant de la GCC s'est trouvé bientôt surmené par l'énormité de la tâche, alors qu'on a affecté une présence minimale à l'exercice. La quantité considérable d'information exigeait une plus importante présence au COU de la part de la GCC. Il est à noter que la capacité de la GCC d'envoyer d'autre personnel au





OCEAN GUARDIAN III



COU avait été déterminée par une intervention de Recherche et sauvetage qui était en cours ce jour-là.

À part les problèmes de triage au quai, le *Peninsula Health Care Corporation* n'a pas éprouvé de difficultés à soigner les victimes. Le centre hospitalier de Grand Bank traite des urgences médicales si souvent que le grand test pour lui était le grand nombre de victimes. Néanmoins, on n'a signalé aucune difficulté à relever le défi.

L'Armée du Salut a fait un excellent travail à subvenir aux besoins de tous les participants d'*Ocean Guardian II* au cours des deux journées de l'exercice.





OCEAN GUARDIAN III



Section 6 – Les suggestions et les observations

6.0 Général

Dans cette section du rapport, on souligne les points de l'*Ocean Guardian II* qui ont posé des difficultés à l'exercice dans son ensemble et/ou aux organismes participants. On discute aussi de quelques considérations pour de futurs exercices.

6.1 La planification

La première observation générale de l'*Ocean Guardian II* est que les organismes participants ont très bien coopéré entre eux, illustré par le délai de temps assez court nécessaire pour planifier l'exercice, à peu près six semaines au cours de l'été 2005. Toutefois, pour de futurs exercices, ce serait utile de prendre plus de temps pour la planification, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, une plus longue période de planification permettrait plus de temps pour faire une mise en revue complète du scénario et des ordres de l'opération. Ceci faciliterait l'identification de problèmes ou de complications possibles avant que l'exercice ne commence. De plus, tous les organismes auraient l'occasion de se réunir pour discuter de l'approche qu'ils aimeraient adopter et le rôle qu'ils aimeraient y jouer. Bien qu'on ait fait ceci pour *Ocean Guardian II*, une plus longue planification donnerait à chaque organisme le temps requis pour déterminer exactement ce qu'il aimerait améliorer et comment s'y prendre.



Une plus longue période de planification donnerait au Centre d'opérations d'urgence plus de temps pour mettre en place leurs installations. Le COU installé bien à l'avance du début de l'exercice, il y aurait assez de temps pour vérifier la connexion à l'internet et le réseau de communication, et d'y apporter des améliorations ou mesures de corrections. Au cours de l'*Ocean Guardian II*, on a installé l'internet le jour avant l'exercice, et les

participants ont connu des difficultés avec le réseau. Plus de temps pour monter les installations permettrait aux organisateurs une meilleure occasion de corriger ces difficultés. L'exercice se déroulerait de façon aussi efficace que possible.

Une plus longue période de planification pourrait éliminer quelques-unes des questions qui se sont présentées quant au rôle des communautés participantes. Comme les communautés devraient jouer un rôle de toute importance dans une situation d'urgence, il est essentiel que des représentants se sentent prêts à participer pleinement à l'exercice. En ce qui concerne Fortune et Grand Bank, les représentants de ces deux communautés ont exprimé





OCEAN GUARDIAN III



l'intérêt à agir seulement en tant qu'observateurs, car ils ne se sentaient pas confortables à prendre un rôle important. Si l'étape de planification avait été plus longue, les communautés auraient pu recevoir de la formation de l'Organisation des mesures d'urgence de Terre-Neuve sur leur rôle dans cette catastrophe simulée. Cette formation aurait pu augmenter la confiance des communautés à participer à l'exercice, ce qui aurait éliminé bien des questions par rapport au rôle que pourraient jouer les communautés.

6.2 Le scénario



Un des éléments les mieux réussis de l'exercice est le scénario. On a conçu le scénario pour évaluer un accord de coopération de recherche et du sauvetage international à la lumière de l'environnement de sécurité politique actuelle. Un tel réalisme est un ajout important aux buts de l'exercice. On ne saurait insister sur l'expérience gagnée pas seulement de l'organisme qui était le chef de file de l'intervention aux attaques terroristes, mais aussi des organismes qui affectés par une urgence de sécurité maritime. Bien que ce scénario traite du concept global de la sécurité maritime, plusieurs des détails manquaient de réalisme, ce qui a diminué sa crédibilité. Ceci a laissé planer des doutes sur l'intrigue du scénario lui-même. Pour de futurs exercices, ce serait bénéfique de développer un scénario basé sur un thème actuel d'intervention internationale à l'aide d'événements réalistes. Un scénario réaliste et pertinent rendrait l'exercice plus crédible dans des réseaux de préparation aux urgences. Cela pourrait donc servir d'évidence du niveau élevé de la préparation aux urgences provinciale. L'exercice pourrait s'avérer utile dans la formation d'autres organismes oeuvrant dans les domaines de l'intervention aux urgences et de sécurité.

6.3 La communication

Dans l'ensemble, les organismes qui ont participé à *Ocean Guardian II* se sont communiqués de façon assez efficace. Les difficultés de communication qui se sont présentées étaient reliées en grande partie à un manque de compréhension des besoins de communication. Dans plusieurs cas, des problèmes sont survenus, car on ne savait pas quelle information devait être transmise ni à qui. Donc, une recommandation importante de ce rapport est d'offrir d'autres cours de formation pour que les organismes puissent mieux comprendre leur rôle lors d'une intervention d'urgence. Cette formation pourrait se faire par le biais de cours offerts par l'Organisation des mesures d'urgence et Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC). Il faudra aussi mettre plus d'accent sur le plan d'intervention de l'organisme et sur la révision à intervalles régulières du plan. Les autres difficultés de communication qu'on a identifiées peuvent être réglées par une plus longue période de planification. Allouer davantage de temps pour l'étape de planification permettrait aux organismes de





OCEAN GUARDIAN III



se réunir afin de mettre au point les dispositifs de communication et de bien définir les rôles, les responsabilités et les limites de juridiction de chaque organisme.

6.4 Les médias

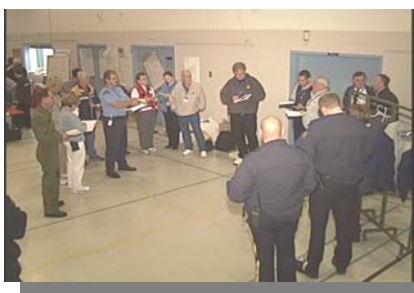
Une autre recommandation de ce rapport est que les experts en relations avec des médias qui participent à une intervention comme *Ocean Guardian II* suivent des cours de formation en gérance des médias internationaux. La communication sur grande échelle lors d'une catastrophe est totalement différente de ce que font les organismes tous les jours. En effet, elle exige de la préparation et l'exécution différentes des activités quotidiennes. Les représentants des médias de la GRC et du Ministère des Pêches et océans sont très efficaces à communiquer avec les médias locaux. Donc, une des recommandations de ce rapport est que les experts en relations avec les médias suivent des cours de formation sur la gérance des médias internationaux lors d'une catastrophe. Ces cours, offerts par SPPCC, pourraient s'avérer utiles pour ceux qui sont responsables des relations médiatiques.



6.5 La flexibilité

Une autre recommandation pour de futurs exercices est que les organismes ne se laissent pas influencer par le fait qu'il ne s'agit pas d'une vraie urgence. Le caractère fictif des événements de cet exercice a influencé beaucoup de participants. Dans plusieurs cas, les participants ont fait face à des situations qui leur étaient problématiques, car ils ne pouvaient ou ne voulaient pas s'adapter aux circonstances; ils ont préféré adhérer au scénario auquel ils s'attendaient. Lors d'une vraie urgence, les organismes et les individus seraient obligés d'improviser et de réagir à des imprévus. Les organismes devraient tenir compte de cette attitude envers la flexibilité et l'adaptation en organisant des exercices d'intervention.

6.6. Le Centre d'opérations d'urgence



Le Centre d'opérations d'urgence (COU) établi pour *Ocean Guardian II* a fourni plusieurs leçons pour de futurs exercices. D'abord, il faut limiter le nombre de personnes qui travaillent au COU. Ceci peut se faire en créant une section pour un détachement de la GRC ailleurs dans le bâtiment, tout comme on ferait lors d'un vrai cas d'urgence. Ensuite, on devrait placer ceux qui se servent de l'équipement de radio dans un autre local plus isolé du COU. Il peut être difficile pour les opérateurs de radio d'entendre les séances d'information et les annonces à cause du bruit des radios. Au cours de



OCEAN GUARDIAN III



l'*Ocean Guardian II*, tous les organismes travaillaient dans le même local pour des raisons de formation. Tout le monde pouvait alors voir et entendre comment les autres organismes travaillaient en cas d'urgence. Ceci était aussi vrai pour les élèves des écoles secondaires qui observaient les opérations. Néanmoins, si le but est de simuler un événement d'intervention réaliste, ce serait préférable d'organiser le COU de la façon la plus réaliste possible. Aussi, l'aménagement du COU n'était pas propice à l'efficacité de communication à cause de la disposition des tables. On a déterminé que l'aménagement du COU devrait être fait pour promouvoir la communication active entre les organismes qui y travaillent.

Il faut avoir un plan de sécurité opérationnel pour le COU pour limiter l'accès seulement à des officiels des organismes d'intervention. Ce dispositif de sécurité est essentiel pour pouvoir contrôler qui entre dans le COU, mais il faut traiter les gens de façon égale. C'est aussi important d'éviter du traitement préférentiel ou un conflit d'intérêt.

6.7 Les cellules de simulation



Une dernière question qui mérite un commentaire dans le cadre de l'*Ocean Guardian II* est celle des cellules de simulation et des effectifs. Ceux qui s'occupaient du personnel de la cellule de simulation ont noté qu'à l'avenir ce serait préférable d'inclure un membre de chaque organisme participant à ce groupe de gestion. Ainsi, quelqu'un qui a une bonne connaissance de l'organisme peut ajouter des éléments perturbateurs de façon efficace pour provoquer certaines actions.





OCEAN GUARDIAN III



Section 7 – La conclusion

En somme, l'exercice *Ocean Guardian II* était un énorme succès. Malgré quelques problèmes qui sont survenus, cet exercice s'est avéré un exercice de formation réussi pour tous les participants. Le niveau élevé de coopération parmi les organismes a découlé de l'étape de planification. Les organismes ont pu pratiquer leurs rôles lors d'une intervention et observer les autres en action. Ils pouvaient aussi observer le fonctionnement d'un COU lors d'une intervention et prendre connaissance des responsabilités de ceux qui y travaillent. Cette connaissance sera essentielle lors d'une vraie situation d'urgence, car les organismes seront plus conscients du bon déroulement de l'intervention et peuvent agir plus vite et avec plus de compétence. *Ocean Guardian II* était une excellente formation pour les participants, et a permis aux intervenants de Terre-Neuve-et-Labrador et de St-Pierre d'être mieux préparés à répondre lors d'une catastrophe de sécurité maritime et à mener la recherche et le sauvetage à l'échelle internationale.





Eastern
HEALTH



**SEARCH
AND
RESCUE**



**RECHERCHE
ET
SAUVETAGE**



CANADA

GARDE CÔTIÈRE

SEMPER PARÉES

ÉQUIPE RECHERCHE & SAUVETAGE • BÉNÉVOLES • FORCES CANADIENNES